

## #FOCUS, P.8

L'antenne de la Mission Locale  
à Drumettaz-Clarafond

### P.4 VIE PRATIQUE

Êtes-vous bien informés ? La Mairie déploie son nouveau site et des applications à votre service.

### P.10 FINANCES

Retour sur le budget voté le 24 janvier dernier. Sections d'investissement et de fonctionnement, on vous donne les détails.

### P.12 ENVIRONNEMENT

L'agriculture sur notre commune, vote d'une politique sur le développement durable, vélo électrique, on fait le point ensemble.



## L'ÉDITO / *Le mot du Maire*

Durant le semestre qui s'achève, suite à un appel à projet lancé par l'Etat et pour lequel nous avons été retenu, 15 tablettes, 30 ordinateurs portables avec les équipements de rangement, un serveur permettant le partage des données et 7 visualiseurs ont été mis à la disposition de notre école élémentaire.

La modernisation de notre éclairage public, déjà performant, a repris et a été plus importante qu'habituellement.

Comme annoncé en début d'année, la rénovation complète d'une première partie de la route du Biolay devrait démarrer en fin de deuxième semestre 2022. Pour rappel, cette démarche inclura notamment la création de trottoirs et d'une bande cyclable.

Sur cette même période, une réflexion va être menée concernant la mise en place, en lien avec la gendarmerie, d'un système de vidéo protection afin de renforcer la sécurité de notre territoire, un rendez-vous public sera dédié à cette thématique.

Le projet d'agrandissement de la cantine scolaire est actuellement en préparation, la phase travaux est prévue durant l'année scolaire 2022/2023.

Au niveau de notre agglomération, une nouvelle délégation de service public concernant les transports en commun entrera en vigueur en septembre. Cette dernière va inclure la desserte de la route du Biolay.

Je vous souhaite un bel été à vous et vos familles, que les beaux jours permettent à chacun de se ressourcer et de faire le plein d'énergie et de soleil.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Bien à vous,  
Nicolas JACQUIER, Maire

**M**adame, Monsieur,  
Chers concitoyens,

La situation sanitaire liée au Covid semble s'améliorer durablement. Si les efforts et les concessions effectués par chacun paraissent récompensés, restons en alerte sur le plan sanitaire, l'optimisme des deux étés précédents ayant été suivi d'un début d'hiver plus compliqué. Nous sommes heureux de vous retrouver « sans masque » par l'intermédiaire de ce feuillet.

Comme à l'accoutumée, soyez assuré du profond dévouement de vos élus et des équipes communales, n'hésitez pas à prendre contact avec eux en cas de besoins.

Vous trouverez dans cette nouvelle édition les principales actualités et projets de notre commune et plus globalement de notre bassin de vie.

## SOMMAIRE

p.3  **EN BREF**

p.4  **VIE PRATIQUE**

p.6  **SCOLAIRE**

p.7  **SÉCURITÉ**

p.8  **FOCUS SUR**

p.10  **FINANCES**

p.12  **ENVIRONNEMENT**

p.16  **CULTURE**

p.18  **TOUS RACCORDÉS**

p.19  **EXPRESSION LIBRE**



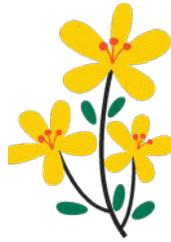
## Drumettaz-Clarafond soutient l'Ukraine !

Dans la lignée des communes de GRAND LAC, à la suite de la guerre survenue aux portes de l'Europe le **24 février** dernier, Drumettaz-Clarafond s'est inscrit dans la démarche de soutien à la population ukrainienne. Vous êtes nombreux à vous être mobilisés pour soutenir la population Ukrainienne en participant à la collecte organisée par notre commune ou à vous être manifestés pour accueillir une famille de réfugiés.

**Un très grand merci pour votre mobilisation et votre générosité !** Ensemble, soyons solidaires !

## Commission Fleurissement / Embellissement

C'est la saison ! A vos jardins, terrasses et balcons car la **commission fleurissement / embellissement reprend du service !** Après 2 ans d'interruption, un appel avait été fait via nos supports de communication afin de composer un nouveau jury de volontaires, en vue de récompenser nos concitoyens qui par leurs aménagements paysagers, fleurissement, décorations font que leurs habitations contribuent à la beauté de notre cadre de vie et notre environnement. Les tournées ont commencé et se poursuivront jusqu'à fin septembre. Rendez-vous en fin d'année pour la remise des prix !



## Double prix pour la Commune et ses habitants !

**Samedi 9 avril 2022** a eu lieu la Cérémonie de la remise des prix du **Concours des villes, villages et maisons fleuris**.

C'est avec brio que s'illustre notre commune grâce à Madame et Monsieur Prunier, drumettants qui ont reçu le premier prix dans la catégorie jardins/potagers fleuris.

Précédemment diplômée dans la catégorie « Bâtiment public » du concours plaine en 2017, du 2ème prix dans la catégorie Commune de 1500 à 3999 habitants, du concours plaine en 2018 et du 1er prix dans la catégorie Commune de 1500 à 3999 habitants du concours plaine en 2019, notre Commune, quant à elle, s'est vue remettre le **deuxième prix Fleurissement dans la catégorie Plaine !** Une belle façon de souligner le travail de qualité et l'investissement de nos agents !



## EN BREF



## Marché des producteurs locaux !

Depuis le **vendredi 10 juin et ce jusqu'au vendredi 14 octobre prochain**, la Commune vous propose un marché de producteurs locaux **le 2ème vendredi de chaque mois, place de l'Europe, de 15h00 à 19h00**.

Venez découvrir des produits frais de saison et cultivés localement : vente de fruits et de légumes, fromages et yaourts, fleurs coupées, miel et cosmétiques à base de miel, confitures, sirops, volailles, charcuterie, bières artisanales, etc., ces produits sauront réjouir vos papilles !



# VIE PRATIQUE



## ÊTES-VOUS BIEN INFORMÉ(E) ?

Parce qu'il est primordial pour notre équipe municipale d'informer l'ensemble de nos concitoyens de tout ce qui se passe dans notre commune : les projets, les travaux réalisés, les actualités passées et à venir, les rétrospectives, etc., la Mairie vous propose ses différents supports de communication.



## Un site internet totalement repensé !

Nous y sommes ! Après plusieurs mois de maintenance, le site de la Commune fait peau neuve ! Refondue et modernisée avec la participation de la Région, cette nouvelle version en ligne réalisée par Antidots Group vous permettra de naviguer de façon intuitive sur tout le site.



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

L'objectif de la Municipalité ? Simplifier autant que faire se peut les démarches administratives de ses concitoyens. Nous vous invitons à découvrir dès à présent vos services en ligne, informations sur les marchés, actualités, agendas des manifestations, annuaires des associations ou photos de notre belle commune. Abonnez-vous également à notre newsletter pour ne rien manquer des actualités mensuelles de la Collectivité ! Nous espérons que cette nouvelle version vous sera utile et saura répondre à vos attentes en matière de renseignements. Une question ? Retrouvez-nous sur [www.drumettaz-clarafond.fr](http://www.drumettaz-clarafond.fr) !

## Une application à votre service

Saviez-vous que la Mairie met gratuitement à votre disposition l'application ILLIWAP ? Rejoignez les 453 concitoyens déjà abonnés !

Totalement gratuite, ILLIWAP vous permet d'être informé(e) en temps réel de l'actualité de votre Commune. Grâce à sa fonctionnalité « signalement », chaque habitant peut signaler tout dysfonctionnement ou problème rencontré sur notre territoire : décharge sauvage, détritus sur la voie publique, dégradation de mobilier urbain, problèmes d'éclairage, véhicules abandonnés, etc.

Ainsi, chacun peut permettre par sa contribution la communication en temps réel d'un incident auprès des services municipaux qui veillent au maintien constant du cadre de vie de notre commune.

**Pour télécharger et installer notre application, suivez le guide ci-contre !**

## Un SMS en cas d'ALERTE

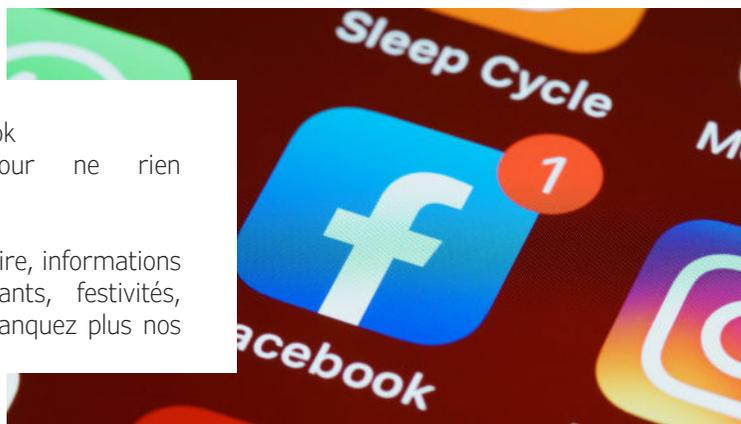
Vous souhaitez être uniquement contactés par SMS (sans télécharger l'application ILLIWAP) pour être informés en cas d'ALERTE (météo, incendie, risques sanitaires, etc.) ?

Pour cela, rien de plus simple ! Contactez la Mairie pour nous communiquer votre numéro de mobile par téléphone au **04.79.63.64.00** ou par mail à **mdrumettaz.communication@orange.fr** en précisant « **Illiwap - alerte SMS** » en objet de votre mail.

## Votre collectivité est aussi sur Facebook !

Rejoignez-nous sur notre page Facebook **@MairiedeDrumettazClarafond** pour ne rien manquer !

Actualités de la Commune et du territoire, informations des associations et des commerçants, festivités, réunions ou retours en images, ne manquez plus nos publications !



**illiwap**  
L'APPLI QUI CHANGE LA VIE !  
A DESTINATION DES CITOYENS

### Guide d'installation d'une application

#### Introduction

“ Je souhaite installer ma toute première application : illiwap, sur mon smartphone ! ”

APPLE	<b>01 IOS OU ANDROID ?</b> Si mon téléphone est de la marque <b>Apple</b> (iPhone), il fait partie de la catégorie <b>iOS</b> 	<b>02 CRÉER UN COMPTE</b> Sans <b>identifiant Apple</b> , je ne peux ni télécharger ni installer d'application sur mon smartphone. Je dois me rendre sur <b>www.support.apple.com/fr-fr</b> pour créer mon identifiant et ainsi ouvrir un compte	<b>03 OÙ TÉLÉCHARGER MES APPLIS ?</b> J'installe mes applications depuis mon <b>App Store</b> que je trouve sur l'écran d'accueil de mon smartphone 	<b>04 RECHERCHER MON APPLICATION</b> Une fois sur mon App Store, je saisis le nom de l'application souhaitée (ex. illiwap) dans la <b>barre de recherche</b> <input type="text" value="Jeux, apps, articles..."/> Puis je clique sur « <b>Obtenir</b> » ou sur l'icône nuage	<b>05 INSTALLER ET OUVRIR L'APPLICATION</b> Il suffit de cliquer sur le bouton « <b>Installer</b> ». Une fois installée, retrouvez votre application sur votre écran d'accueil. Reconnaissez <b>illiwap</b> grâce à cet icône.
	ANDROID	Si mon téléphone est d'une <b>autre marque</b> que Apple il fait partie de la catégorie <b>Android</b> . 	Sans compte Google, je ne peux ni télécharger ni installer d'application sur mon smartphone. Je dois me rendre sur <b>www.support.google.com</b> et cliquer sur « <b>Compte Google</b> » pour créer mon compte.	J'installe mes applications avec <b>Google Play</b> que je trouve sur l'écran d'accueil de mon smartphone 	Une fois sur mon Google Play, je saisis le nom de l'application souhaitée (ex. illiwap) dans la <b>barre de recherche</b> <input type="text" value="Rechercher des app..."/>

## Panneau d'affichage

Le **panneau numérique** est situé place de l'Europe et vous informe des actualités proches à ne pas manquer (horaires mairie, annonce des conseils municipaux, etc.).



# SCOLAIRE



## NUMÉRIQUE A L'ÉCOLE !

Dans son programme électoral de 2020, l'équipe municipale s'était **engagée à porter un œil nouveau sur notre école en l'ouvrant sur les nouvelles technologies.**

En effet, l'ouverture d'une nouvelle classe avait entraîné la disparition de la salle informatique, les équipements ayant alors été dispersés dans les diverses salles, ce qui représentait alors 2 à 3 ordinateurs pour 25 à 30 élèves.

Une première action avait été menée entre 2014/2020 en installant dans chaque classe un vidéo projecteur interactif avec tableau blanc et ordinateur portable.

Fin 2020, l'État a lancé un nouvel appel à projet visant la transformation numérique des écoles, les



projets devant concerner les investissements pour un socle numérique pour les cycles 2 et 3 des écoles primaires. L'occasion a été saisie, et en septembre 2021, notre projet a été retenu sur l'appel lancé.

Toutes les formalités accomplies, l'école élémentaire de la commune s'est vue équipée pendant les dernières vacances de printemps, avril 2022, de 30 ordinateurs portables avec souris dans un chariot mobile, de 15 tablettes avec protection dans une valise, d'un serveur adapté, d'un visualiseur dans

chaque classe permettant la projection par exemple des pages d'un livre sur tableau, de documents, etc. Cet investissement **de près de 40 000€** bénéficiera donc d'une **subvention de l'Etat d'environ 70%**.

Pour compléter, et hors projet, pour ne pas être en reste, l'équipement informatique du bureau de direction va lui aussi être changé dans les prochaines semaines.



## "Les instantanez" invités par le CME !

Manifestation plus que réussie pour le Conseil Municipal des Enfants de la commune qui a organisé vendredi 6 mai 2022 de 16h30 à 18h30, dans la cour de l'école élémentaire, une vente de gâteaux au profit de l'association "**Les InstantàNez**", clowns intervenant dans les hôpitaux, les EHPAD, les centres de soins, etc. L'association était représentée par Sylvie DAILLOT qui n'a pas manqué de divertir petits et grands. La somme de 427,00€, produit de la vente lui a été remis. **Félicitations aux enfants !**

## "Opération tranquillité vacances : pour partir serein inscrivez-vous !

L'été arrive et les vacances approchent à grand pas... Vous partez bientôt ? Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

### Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie d'Aix-les-Bains votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

### Pour s'inscrire, il suffit de :

- remplir le formulaire disponible en ligne sur <https://www.service-public.fr>, l'imprimer et le déposer à la gendarmerie d'Aix-les-Bains située au 25 Av. de Marlioz, 73100 Aix-les-Bains au moins 2 jours avant votre départ ;
- ou prendre rendez-vous avec la brigade de gendarmerie

Veillez à bien indiquer si votre habitation est équipée d'un système d'alarme ou d'un simulateur de présence, et si quelqu'un passe relever votre courrier ou arroser vos plantes afin qu'il ne soit pas confondu avec un cambrioleur ! Vous devrez également prévenir les forces de l'ordre dans le cadre d'un retour anticipé.

## Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



## Restons courtois !



Vous avez dû constater ces derniers mois des améliorations notamment de sécurisation de la voie publique autour du groupe scolaire et une baisse significative de stationnements gênants qui étaient devenus coutumiers sur la voie publique, l'absence de véhicule « épave », etc. Il s'agit d'une veille et de l'action quotidienne de notre **Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)** qui a pour mission la prévention, la sécurité et la qualité de vie de nos concitoyens. Malgré sa bonne volonté et sa pédagogie, il reste **souvent malmené** par certains concitoyens qui, pourtant en infraction, ne tolèrent nullement qu'on le leur rappelle.

Au titre de sa fonction et de son assermentation auprès du tribunal, il bénéficie de la protection fonctionnelle. De ce fait, il ne sera toléré par l'équipe municipale aucune agression physique ou verbale à son encontre dans l'exercice de ses fonctions et de ses compétences.

Une question, une réclamation ? N'hésitez pas à vous rapprocher de **l'adjointe en charge de la qualité du service public** qui reste à votre écoute en prenant rendez-vous à l'accueil de la Mairie.

## FOCUS SUR

### L'antenne Drumettante de la Mission Locale !

La **Mission Locale Savoie - Grand Lac**, service public de l'emploi, propose un accompagnement personnalisé **pour tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et résidant sur l'une des 28 communes de Grand Lac**, souhaitant définir un projet professionnel, trouver un emploi, un contrat en alternance ou une formation. Elle peut aussi apporter des conseils et des solutions sur les questions santé, de logement, de budget, de culture...

Cet organisme propose également des actions liées à l'orientation (visites d'entreprises, interventions de professionnels...), l'emploi (offres, coaching, ateliers CV, rallyes emploi...), la formation (offres, démarches...) et à la vie quotidienne (santé, logement, avantages jeunes, etc.).

**Pour s'inscrire à la Mission Locale, il vous suffit de venir à une des permanences qui ont lieu du lundi au vendredi de 13h30 à 15h00 au 17 rue Davat, 73100 Aix-les-Bains ou de prendre rendez-vous sur [Synbird.fr](https://synbird.fr) !**



### **Depuis Février 2021 une permanence d'accueil est tenue à Drumettaz-Clarafond tous les Mercredi matin de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous.**

De Février 2021 à Juin 2022 nous comptabilisons 50 jeunes inscrits à la Mission Locale et rattachés à la permanence de Drumettaz-Clarafond. Il s'agit des jeunes de la commune ou des communes limitrophes.

En un peu plus d'un an, 102 événements ont été enregistrés au total. C'est-à-dire un entretien individuel, atelier, événements ponctuels, etc ...

Sur ces 50 jeunes, 40 ont été ou sont en accompagnement dans le cadre du Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie. 9 jeunes sont accompagnés dans

le cadre d'un accompagnement intensif (Garantie Jeunes ou Contrat d'Engagement Jeunes depuis le 1er Mars 2022). 3 Jeunes sont accompagnés par la Mission Locale dans le cadre du RSA et 8 sont accompagnés dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (accompagnement délégué par Pôle Emploi à la Mission Locale).

A noter, un jeune peut bénéficier de plusieurs accompagnements (ex : un jeune peut être accompagné dans le cadre du RSA et être intégré au PACEA).

Sur l'ensemble des jeunes accompagnés nous retenons 27 situations emplois, 6 entrées en formation, 2 contrats bénévole ou volontaire, 2 entrées en contrat d'alternance, 3 périodes de Mise en Situation en Milieu professionnel, 3 retours en scolarité.

## Le Contrat Engagement Jeunes

Qu'est-ce que c'est ? Un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois (exceptionnellement jusqu'à 18 mois) en fonction de mon profil, pour m'aider à définir mon projet professionnel et à trouver un emploi.

Quand je signe mon contrat, je bénéficie :

- d'un accompagnement personnalisé avec un conseiller dédié qui me suit tout au long de mon parcours et jusqu'à ce que j'accède à un emploi durable
- d'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités
- d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois en fonction de mes ressources et à condition que je respecte mes engagements.

Retrouvez votre mission locale sur :

- Facebook : @mlsavoiegrandlac
- Instagram : @mlsavoiegrandlac
- TikTok : @mlsavoiegrandlac
- LinkedIn : Mission Locale Savoie – Grand Lac

+ d'infos :

- 17 rue Davat  
73100 AIX LES BAINS
- 04 79 61 54 59
- Mail : info@mlj73.fr
- Site web : app.mlj73.fr



INFORMATION ORIENTATION FORMATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE



Notre objectif c'est  
votre réussite !

## PERMANENCE DRUMETTAZ-CLARAFOND :

Mercredi matin de 08h45 à 12h

Mairie  
102 Route du Chef- Lieu,  
73420 Drumettaz-Clarafond

RDV au  
04.79.61.54.59

La Mission Locale

vous accompagne dans tous vos projets.



## Coordonnées :



17 Rue Davat  
73100 AIX-LES-BAINS



04.79.61.54.59  
info@mlj73.fr



app.mlj73.fr



mission.locale.73



mlsavoiegrandlac



Mission Locale Savoie-  
Grand Lac



## VOTE DU BUDGET

Lors du conseil municipal du **24 janvier dernier**, les élus de la commune de Drumettaz-Clarafond ont voté à l'unanimité le budget 2022.

## BUDGET COMMUNAL, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Le **Budget Primitif** de la Commune est voté en début d'année. Il prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'année. Ce n'est qu'en fin d'année que le **Compte Administratif** recense précisément toutes les opérations effectuées.

Le **budget** comporte **2 sections**. Chacune d'elle doit être équilibrée en matière de dépenses-recettes et ne peut être déficitaire.



- Le **fonctionnement** sert à financer toutes les opérations courantes comme la masse salariale, les dépenses d'entretien et d'énergie, les petits matériels etc...



- **L'investissement** sert à financer les travaux importants, les achats fonciers, et toutes les dépenses amorties sur plusieurs années.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT REGROUPE :

- **toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité** (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions),
- **toutes les recettes que la collectivité peut percevoir** des dotations de l'État, des impôts et taxes, de prestations de services, etc.



## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET GÉNÉRAL 2022 : 2 926 287€

Charges à caractère général	618 270 €
Charges de personnel	1 213 200 €
Transfert en investissement	712 477 €
Charges gestion courantes	303 570 €
Intérêts des emprunts	25 000 €
Charges exceptionnelles	3000 €
Atténuation de produits	50 000 €
Dotations aux amortissements	770 €

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET GÉNÉRAL 2022 : 2 926 287€

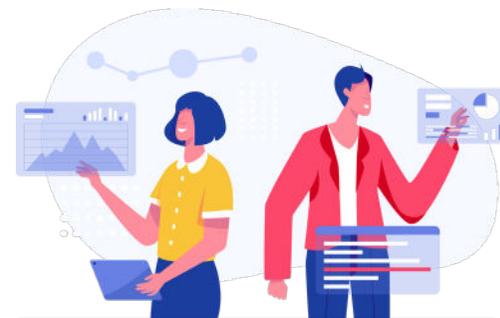
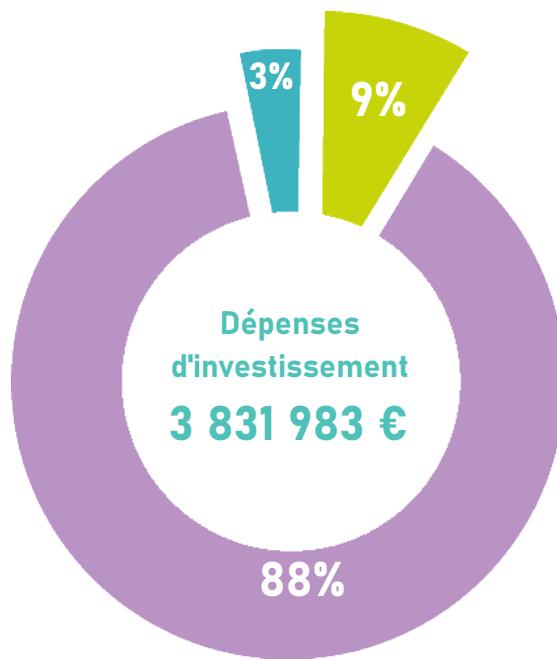
Opération d'ordre entre sections	130 000 €
Produits et services	259 370 €
Impôts et taxes	2 219 297 €
Dotations et participations	232 650 €
Autres produits de gestion	23 600 €
Atténuations de charges	20 000 €
Produits exceptionnels	40 000 €
Reprise sur provisions	1 370 €

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT COMPORTE :

- **en dépenses** : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...),
- **en recettes** : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.



Retrouvez tous les détails du budget sur notre site internet [www.drumettaz-clarafond.fr](http://www.drumettaz-clarafond.fr)



Remboursement emprunt	330 000 €
Opérations d'équipement	3 371 983 €
Opération d'ordre entre sections	130 000 €



Subventions	388 697 €
Emprunts	1 000 000 €
Dotations fonds réserves	1 057 027 €
Virement section fonctionnement	712 477 €
Solde d'exécution	673 782 €

# ENVIRONNEMENT



## Vote d'une Politique Agricole.

L'agriculture, malgré son faible poids économique local (1.8% de la population active) joue un rôle primordial dans l'équilibre environnemental du territoire.



## EN QUELQUES CHIFFRES

**1138 ha** Superficie totale de la commune

**306 ha** Surface agricole utilisée

**473 ha** Surface forêt

**246 hab/km<sup>2</sup>** Densité de la population

**2999 habitants** (RGP 2020) avec un accroissement démographique régulier.

**79 %** d'actifs

**165** Nb d'établissements actifs fin 2018

**1.8%** agriculture

**7,9 %** industrie

**15,8 %** construction

**67,9 %** commerce, transports et services divers

Les **306 hectares d'exploitation agricoles déclarés** sont répartis de la manière suivante :

- Prairies temporaires : 16 ha
- Prairies permanentes : 239 ha
- Céréales : 17 ha
- Mais : 30 ha
- Cultures pérennes et maraîchage : 3 ha
- Autre utilisation : 1 ha

10 exploitants principaux sont recensés soit 7% du nombre d'exploitants agricoles de l'agglomération.

**La commune fait partie du périmètre de plusieurs IGP (indication géographique protégée) :** Emmental de Savoie, Emmental français Est-Central, Gruyère, Pommes et poires de Savoie, Tomme de Savoie, Vin de Pays des Comtés Rhodaniens, Vin des Allobroges.

**Afin de préserver durablement le foncier**, face à la pression croissante de l'habitat, la commune a créé une Zone Agricole Protégée (ZAP) en 2003, la première en France.

**Des conventions ont été signées avec :**

- le Conservatoire des Espaces Naturels en 2005 puis renouvelée en 2022 pour mener des actions de préservation et de restauration de ses marais, restauration et entretien des prairies humides et des roselières, maintien des boisements, etc.
- la Safer en 2017 qui porte notamment sur la mise en place d'une procédure d'intervention à l'amiable ou par l'exercice du droit de préemption sur le foncier.



Une politique agricole a été rédigée et validée par le conseil municipal le 14/03/2022. Cette politique indique les orientations et engagements de la commune :

- **Préserver** les structures existantes
- **Privilégier**, autant que faire se peut, l'exploitation des terres par des agriculteurs résidant sur le territoire communal
- **Réaffirmer** les zones à protéger en faisant notamment, chaque fois que cela est possible, **l'acquisition de parcelles agricoles**, ce qui permettra de créer des ilots de surfaces plus facilement exploitables pour des agriculteurs.
- **Initier** la création d'une association foncière agricole (regroupement de propriétaires fonciers, délégation de gestion de leur foncier via une association)
- Mettre en place et **pérenniser** un marché de producteurs locaux
- **Favoriser** les circuits courts (en lien avec le PAT Grand Lac)
- **Maintenir** les ouvertures du paysage et une distance minimum entre zones urbanisées et zones agricoles.

## Vote d'une politique sur le développement durable !

La politique sur le développement durable a été adoptée lors du conseil municipal du 02 mai 2022. Ce document nous permet de nous structurer sur 4 grands thèmes avec leurs objectifs principaux :

### Energie

- Réduire les consommations d'énergies et en priorité celles d'énergies fossiles (gaz, fioul, ...)
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre

### Eau

- Préserver & Réduire la consommation d'eau

### Déchets

- Produire moins de déchets
- Valoriser par recyclage le maximum de déchets

### Déplacement et Transport

- Limiter l'usage de la voiture individuelle et réduire ainsi la pollution de l'air, l'émission de gaz à effet de serre, le bruit et l'insécurité routière

Ces objectifs ont été définis par rapport aux évolutions réglementaires et au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Grand Lac.

Des études vont être menées dans les prochains mois pour définir le potentiel de réduction possible. Par exemple ? L'amélioration de la régulation du chauffage dans les écoles, études pour réduire l'utilisation d'eau potable pour l'arrosage du terrain de football, réalisation de broyat avec nos déchets verts et mise en place de parkings à vélos sur différents sites de la commune.

Concernant les actions déjà commencées, nous allons continuer nos efforts : remplacement de 100 points lumineux supplémentaires pour l'éclairage

public d'ici la fin du mandat, ajout de collecteurs d'eau sur nos bâtiments publics, commandes de fournitures plus éco-responsables.

L'objectif est également de rendre nos concitoyens acteurs de ces changements, pour cela, des informations, conférences, incitations vous seront proposées.

*Pour plus de renseignements, le document complet est consultable sur le site de la mairie.*

### « Croire à demain, c'est toujours avoir un projet en tête, une idée à défendre »

Serge Lapisse, poète, écrivain & philosophe



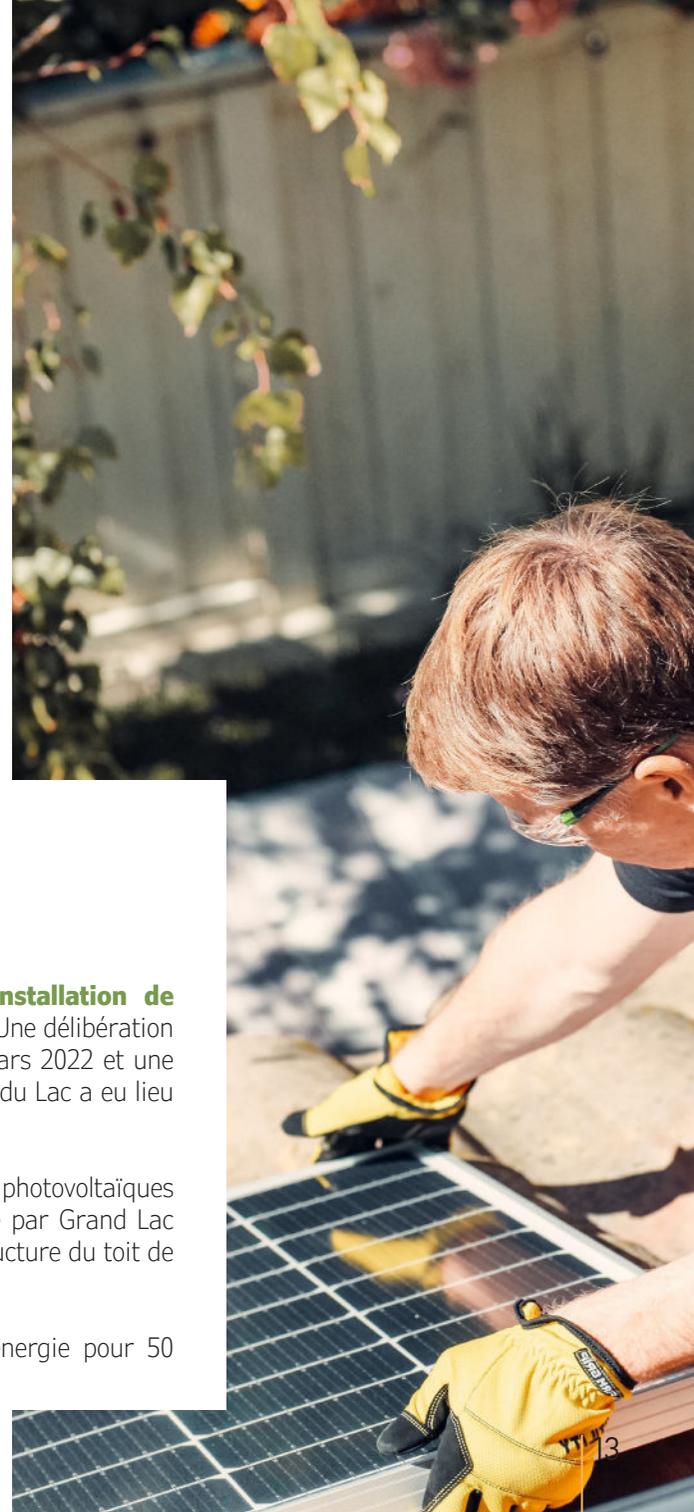
## FOCUS SUR UN PROJET

### Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente.

Le conseil municipal travail activement sur **l'installation de panneau photovoltaïque** sur la salle polyvalente. Une délibération de principe a été adoptée lors du conseil du 15 mars 2022 et une présentation de la centrale villageoise Eau et Soleil du Lac a eu lieu avant le conseil municipal du 02 mai 2022.

Les études sur la mise en place de panneaux photovoltaïques avancent, le bureau d'étude EEPOS a été mandaté par Grand Lac pour des études de faisabilité, un contrôle de la structure du toit de la salle polyvalente est en cours

Si ce projet se confirme, il pourra fournir de l'énergie pour 50 foyers (hors chauffage).





## Ras le bol des dépôts sauvages !

La prolifération anarchique des épaves et des dépôts illégaux de déchets en tous genres autour des différents Containers Semi Enterrés – CSE ou sur le territoire de notre commune (bois, le long de l'autoroute, etc.), constitue une nuisance pour notre environnement mais porte aussi atteinte à l'harmonie et à la qualité de vie de nos concitoyens.



Les dépôts de déchets sont **interdits** depuis la loi du 15 juillet 1975, mais ils font toujours malheureusement partie de notre paysage. Pourtant, la totalité de nos détritiques (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants, etc.) disposent aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

Notre commune bénéficie d'une déchetterie et d'une recyclerie « Les chantiers valoristes » qui permet à vos objets de retrouver une seconde vie. Grand Lac met à disposition de l'ensemble de ses communes une collecte des encombrants qui vous embarrassent. En somme, il n'y a aucune excuse pour ce genre d'incivilités !

Pour mémoire, le principe général de responsabilité est que « **tout producteur ou détenteur est responsable de la gestion de ses déchets** »

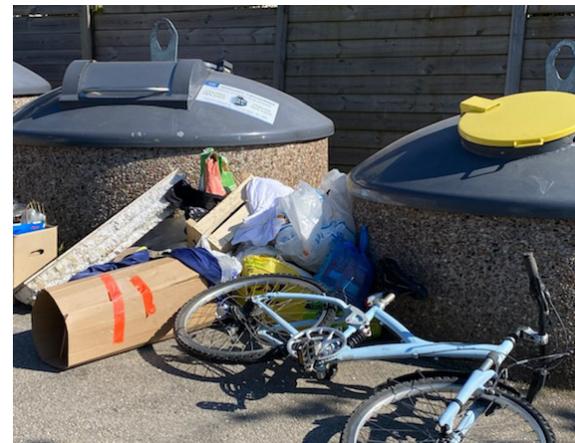
**jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers »** (Art. L.541-2 du code de l'environnement). L'article L. 541-3 du code de l'environnement confère aux maires le pouvoir de police nécessaire pour assurer l'élimination des déchets. Les articles R.632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent d'une **peine d'amende allant de 68 € à 1500 €** les dépôts de déchets par toute personne identifiée (sur le fait ou mentionnée sur un carton, objets..)

Pensez à la planète, aux riverains, aux promeneurs mais aussi aux agents communaux, n'abandonnez pas mais valorisez vos déchets et faites ainsi un geste citoyen !

Un audit est en cours dans le cadre de l'installation prochaine de dispositifs de vidéo-surveillance à certains points définis de notre commune. Il n'y aura aucune tolérance au dépôt sauvage quelles que soient sa nature et sa quantité.

Pour lutter contre ce fléau, nous organisons chaque année une opération « **Nettoyons la Nature** ». Cette année ne fera pas exception, nous vous donnons rendez-vous le **samedi 24 septembre** pour une journée écocitoyenne ! Vous nous rejoignez ?

**« Rien ne se perd, rien ne se crée : tout se transforme »** A.L. de Lavoisier







## Une exposition interactive pour découvrir le monde des oiseaux !

Du 17 janvier au 19 février, la bibliothèque « L'oiseau Lire » accueillait l'exposition interactive « **Plume & Cie** », tout public accessible dès 7 ans, prêtée par Savoie-biblio et réalisée par les ateliers In8.



Par le biais de panneaux ou de tablettes numériques, les visiteurs avaient le plaisir de découvrir le monde des oiseaux grâce à un contenu riche et varié. L'intérêt du support numérique ? Proposer au public

des compléments d'informations, du contenu animé (vidéos, chants d'oiseaux, etc.) et des activités ludiques principalement sous forme de quizz.



Visitée par 4 classes (CE1, CE2, CM1 et CM2), cette exposition a reçu pas moins de 150 visiteurs et a vu des enfants revenir avec leurs parents ou grands-parents. Selon les âges, plusieurs parcours de difficulté variable étaient proposés. Le public a apprécié à la fois l'originalité ainsi que le côté ludique et la richesse du contenu.

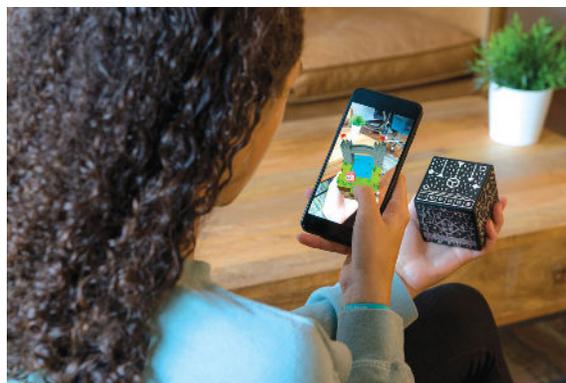
Une exposition conviviale partagée en famille !

## Réalité augmentée à la bibliothèque !

Du 23 février au 16 mars, la Bibliothèque vous invitait à la « **Découverte de la réalité augmentée** » ! Avec un atelier jeune public de 6 à 8 ans intitulé « **Crée ton histoire animée** », 12 enfants ont pu créer une animation basée sur les contes de La Fontaine. Comment ? Ils ont mis en mouvement les illustrations grâce à une application (illustrations, prises de photos, montage) et se sont enregistrés pour la narration de l'histoire (prise de son).

Un second atelier « **Crée ta réalité avec un Merge Cube** » était proposé aux jeunes de 8 à 12 ans. 15 participants ont fabriqué un Merge Cube couvert de codes visuels ; ceux-ci, une fois scannés dans des applications dédiées, leur ont permis d'accéder à un monde virtuel en 3D sur toutes sortes de sujets. Ils ont également découvert une sélection de livres à réalité augmentée.

Des ateliers riches de mise en pratique et de découvertes !



## Le cirque des étoiles.

Le 4 mars dernier, ce ne sont pas moins de 69 participants qui sont venus admirer un **spectacle féérique et poétique** dans lequel le monde réel se mêlait aux images projetées sur écran. Merci d'être venus nombreux pour ce moment suspendu ! *Spectacle tout public à partir de 3 ans proposé par la compagnie « Comme une étincelle » dans le cadre de l'opération « Bib' en scènes ».*



## Osons parler de la fin de vie.

Quels sont les dispositifs légaux pour préserver une fin de vie digne ? Comment nommer une personne de confiance ? Comment rédiger ses directives anticipées ? Une quinzaine de personnes a assisté à la **conférence sur la fin de vie** proposée le 9 avril dernier par l'association Jalmalv.

Un dvd permettant d'aborder le côté législatif de l'accompagnement de ce moment difficile tant pour le patient que pour son entourage a permis de lancer le débat très riche sur le sujet. Chacun a pu apprécier la prise en charge palliative et exprimer les difficultés rencontrées et les possibilités de l'évolution de la loi Cleys Léonetti. La réunion s'est prolongée devant la richesse des témoignages.



## CE QUE LA BIBLIOTHÈQUE VOUS RÉSERVE !

### A vos agendas !

L'équipe de la bibliothèque vous prépare de nombreux rendez-vous dans les mois à venir !

Par exemple ? Une sélection de livres à destination des plus jeunes dont les couvertures seront masqués. Le but ? Inciter à lire des livres qu'ils n'auraient pas forcément eu l'idée de prendre eux-mêmes.

Conte musical, bourse aux livres, enquête interactive et animations, vos bibliothécaires vous ont concocté une programmation culturelle riche et variée.

On se donne rendez-vous prochainement !

### Le savez-vous ?

La bibliothèque « L'Oiseau Lire » propose l'inscription gratuite aux enfants, collégiens, lycéens, étudiants, personnes en recherche d'emploi, personnes en situation de handicap, seniors de plus de 65 ans.

Seuls les adultes actifs payent un abonnement qui représente le prix moyen d'un livre sachant qu'il vous est possible d'emprunter jusqu'à 10 ouvrages pour 3 semaines. Quel que soit votre âge, la consultation sur place est gratuite !

### Découvrez les livres numériques !

Nouveau ! La bibliothèque « L'Oiseau Lire » propose à ses abonnés un nouveau service : les livres numériques ! Deux formules complémentaires :

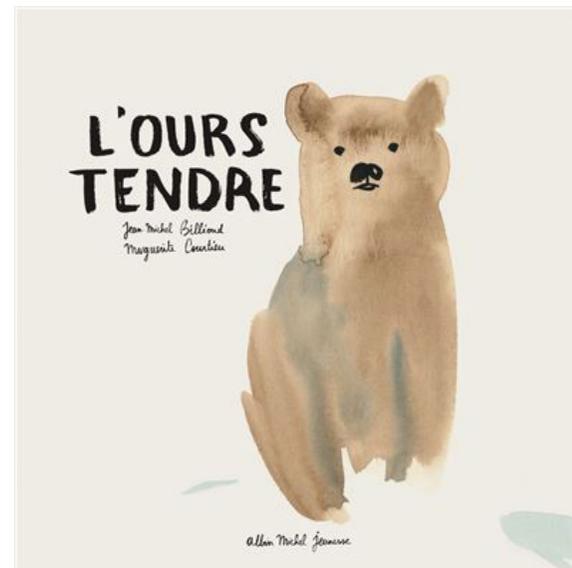
- Un choix de plus de 2 400 livres numériques libres de droits, disponibles pour une lecture en ligne ou un téléchargement au format « epub », pour une lecture sur le support de votre choix.
- Une option de plus de 350 livres numériques récents (romans, essais, guides de voyage) à emprunter pour une durée de 3 semaines et lisibles sur différents supports via les applications adéquates. Cette offre est disponible sur service gratuit e-medi@s et vient compléter les offres de lecture de la presse en ligne, de cinéma et d'autoformation.

Rappel : des cours de soutien scolaire tous niveaux sont proposés sur la plateforme « Tout apprendre ».

**La bibliothèque est située 100, chemin du Fiolage, ouverte au public les lundis de 14h00 à 19h00, les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, les samedis de 9h00 à 12h00. Tel : 04.79.63.69.04**

### Opération Premières pages !

Avec le soutien du ministère de la Culture, le Département offre chaque année aux enfants nés ou adoptés en Savoie leur premier livre. Votre famille s'est agrandie par la naissance ou l'adoption d'un enfant en 2021 ? Venez retirer votre album « L'ours tendre » de Jean-Michel Billioud et Marguerite Courtieu à la bibliothèque ! Attention : nombre d'exemplaires limité.



### Prix littéraire Rosine Perrier

La bibliothèque participe au prix littéraire Rosine Perrier à destination des adultes. Retrouvez les 12 titres en sélection à la bibliothèque et exprimez vos votes jusqu'en septembre ! Le prix sera décerné en octobre au salon du livre d'Hermillon.

# TOUS RACCORDÉS !



Afin de répondre aux enjeux de compétitivité et d'aménagement du territoire, le Département de la Savoie a confié à Savoie connectée XpFibre le déploiement du très

haut débit en Savoie hors zones urbaines\*.

**Leur mission ? Ouvrir à la commercialisation les 255 000 prises des 243 communes hors zones urbaines d'ici l'été 2024. En lien étroit avec les autorités, la collectivité suit attentivement le rythme de ce déploiement pour que les opérateurs tiennent leur engagement.**

*(\*) Le déploiement dans les zones urbaines (30 des 273 communes de Savoie) est pris en charge par Orange. Vous pouvez tester votre éligibilité à cette adresse : <https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre>*

## NOTRE COMMUNE EN QUELQUES CHIFFRES :

- **81% de logements raccordables, soit 1631 sur un total actualisé de 2026**
- **plus 72 logements bloqués pour refus de travaux / signature de convention.**
- **Les travaux continuent jusqu'en 2023.**



## Suis-je déjà raccordé(e) ?

Pour le savoir, il faut « tester votre éligibilité ». Savoie connectée met à votre disposition un outil en ligne : <https://www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>

Vous pouvez faire une recherche :

- soit directement en indiquant votre adresse
- soit en utilisant la carte

## Si vous n'êtes pas encore raccordé(e)

Dans ce cas, il faudra refaire le test d'éligibilité ultérieurement, etc.

Vous pouvez avoir un premier aperçu de la période d'éligibilité de notre commune en consultant la carte éditée par le Département : <https://savoie.fr/CarteFibreOptique>

## Si vous êtes raccordé(e)

Il faut d'abord vous assurer que la liaison entre le point de raccordement et votre logement existe bel et bien, ou est en bon état.

- Pour les maisons individuelles et les lotissements: si la liaison (aérienne ou souterraine) entre votre logement et le point de raccordement en bordure de votre logement n'existe pas ou n'est pas en bon état, les travaux seront à votre charge.

- Pour les habitats collectifs : il faut voir avec votre syndic pour qu'il fasse en sorte que la liaison soit possible en signant une convention avec un fournisseur d'accès.

Vous devez ensuite choisir un fournisseur d'accès Internet après avoir comparé les offres des différents opérateurs. Vous pouvez trouver facilement sur Internet la liste des fournisseurs d'accès. Certains fournisseurs d'accès vous contactent même directement quand la fibre est déployée sur votre secteur. Mais cela ne veut pas nécessairement dire que votre logement est déjà raccordé.

## L'installation

Prenez rendez-vous avec le fournisseur d'accès que vous avez choisi. Un technicien se déplacera pour déployer la fibre entre le point de raccordement et votre logement.

## Tout est prêt !

Vous n'avez plus qu'à brancher votre box à la prise d'arrivée de la fibre optique et attendre que votre fournisseur d'accès active votre ligne (en général dans les 24h) !



Chères Drumettantes,  
Chers Drumettants,

Durant ce premier semestre, notre groupe a notamment participé aux travaux des commissions agriculture et développement durable.

Nous étions surpris de constater qu'il n'y avait jusqu'alors pas de fil conducteur officiel permettant de guider les actions de la commune, les problématiques étant étudiées au cas par cas. Pour la première fois, une politique générale pour chacune de ces thématiques a été élaborée et actée en conseil municipal. Nous nous réjouissons d'avoir initié cette démarche qui aboutit à la clarification de la ligne directrice communale à moyen et long terme.

En matière agricole, cette stratégie permet à la commune d'œuvrer pour un aménagement équilibré et de valoriser son environnement. Elle permettra de conforter une agriculture diversifiée et de qualité.

En matière de développement durable, cette politique permettra de mettre en œuvre des actions dans les domaines des économies d'énergie, de la protection de l'eau, de la gestion des déchets et des déplacements. Nous avons soutenu la mise en place de ce programme d'actions, bien que nous souhaitions plus d'ambitions dans le domaine des déplacements doux (sécurisation des voies piétonnes, pistes cyclables). En effet, nous pensons qu'un effort doit être fait pour sécuriser les cheminements piétons sur la commune et faciliter les déplacements à vélo en développant les voies cyclables et les équipements vélo. La sécurité des piétons et des cyclistes est pour nous une priorité.

En matière financière, il convient néanmoins d'être prudent. Dès le début du mandat, durant la crise sanitaire, nous avons appelé à une grande retenue en matière budgétaire. L'actualité économique et l'inflation galopante viennent renforcer nos convictions et imposent une gestion rigoureuse pour ne pas obérer l'avenir de notre commune. En effet, Monsieur le Maire s'est engagé dans un mandat coûteux et lourd en investissements divers. Le coût des investissements et des travaux risque d'augmenter fortement du fait du prix des matières premières et des matériaux. Les charges de fonctionnement devraient aussi augmenter significativement, comme par exemple la facture énergétique de nos bâtiments communaux à rénover thermiquement.

Se posera rapidement la question du choix entre l'augmentation de la dette, l'augmentation de la fiscalité locale et le report ou l'abandon de certains projets pour faire des économies franches.

En ce qui nous concerne, en cas d'arbitrage, nous donnerons toujours la priorité aux infrastructures scolaires, à l'aménagement de la route du Biolay et nous refuserons toute hausse de la fiscalité locale. Soyez assurés de notre travail constructif au service de l'intérêt général de notre commune et de ses habitants.

Notre groupe se réjouit de recevoir de nombreux témoignages de soutien et nous vous remercions pour vos sollicitations qui nous confortent dans notre rôle d'élus dévoués et responsables.

Nous vous souhaitons un bel été.

---

**Philippe ESTIEU,  
Laurence VILLAINNE,  
et Rudolph DI GIORGIO.**

**[osons.drumettazclarafond@gmail.com](mailto:osons.drumettazclarafond@gmail.com)  
06 51 40 06 30**

---



## Horaires de la déchetterie

**Du 01/04 au 31/10**

**Du lundi au samedi :**

- de 8h30 à 11h45
  - de 14h00 à 17h15
- Dimanche :** de 9h00 à 11h45

**Du 01/11 au 31/03**

**Du lundi au samedi :**

- de 8h00 à 11h45
  - de 14h00 à 17h45
- Dimanche :** de 9h00 à 11h45

## Travaux réalisés par un particulier

Tous travaux de bricolage / jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils bruyants (tondeuse, tronçonneuse, nettoyeur à haute pression, etc.) doivent être effectués suivant des horaires précis :

- **les jours ouvrables :** 8h30-12h00 / 14h00-19h30
- **les samedis :** 9h00-12h00 / 15h00-19h00
- **les dimanches et jours fériés :** 10h00-12h00

## Brûlage

Le brûlage des déchets, des végétaux est interdit sur la Commune de Drumettaz-Clarafond comme sur l'ensemble de la Savoie par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

## Sauvez des vies !

La prochaine collecte de don du sang aura lieu :

- **mercredi 24 août**

De 16h00 à 19h30, à la salle Polyvalente de Drumettaz-Clarafond.

## ÉTAT CIVIL

Chiffres du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022



**13** Naissances



**10** Mariages | **3** PACS



**18** Décès

## Les organismes intercommunaux

### Grand Lac :

1500, bd Lepic  
73100 Aix-les-Bains  
04.79.35.00.51  
www.grandlac.fr

### Service eau et assainissement

04.79.61.74.74  
servicedeseaux@grand-lac.fr

### CCLE Chambéry Grand Lac Économie

16 avenue du lac du Bourget  
73370 Le Bourget du Lac  
04.79.25.36.36  
www.chambery-grandlac-fr



## LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE

### Coordonnées :



102, route du Chef-Lieu  
73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND



04 79 63 64 00  
04 79 63 64 01  
mdrumettaz.accueil@orange.fr



### Horaires d'ouverture au public :

**Lundi :** de 8h45 à 11h45 et de 14h00 à 18h00

**Mardi, jeudi et vendredi :** de 14h00 à 17h30

**Mercredi :** de 8h45 à 11h45



**Illiwap :** Mairie de Drumettaz-Clarafond



**Facebook :** @MairiedeDrumettazClarafond



**Site :** www.drumettaz-clarafond.com

**Directeur de publication :** Nicolas JACQUIER

**Coordination et réalisation :** Audrey Texier, Léa Dantan

**Crédits photos :** Mairie de Drumettaz-Clarafond,  
Antidots, Freepiks, Pexels

**Impression :** DUCRET / **Nombres d'exemplaires :** 1600